

CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2013

1. Aménagements et opérations foncières

- *Cession de parcelles* : diverses petites parcelles, d'une contenance totale de 1 650 m² sont situées entre les entreprises Jouffray-Drillault et SPO. Elles ont été déclassées et peuvent être cédées aux entreprises sus nommées pour le prix de 1 € le m². Le Conseil accepte cette vente.
Cession d'une parcelle d'environ 200 m² : la petite placette de la première partie de la zone économique présente une incursion de 200 m² dans le domaine Jouffray-Drillault qui s'en porte acquéreur. Le Conseil accepte cette cession au tarif de 1 € le m².
- *Acquisition de parcelles* : l'installation d'un réseau d'assainissement route de Vouillé nécessite l'implantation d'une pompe de relèvement. Elle sera positionnée sur un terrain situé dans la parcelle cadastrée AN n° 6 et AC n° 57. Le propriétaire a été contacté et a accepté la vente de 25 m² au tarif de 10 € le m². Le Conseil vote les crédits nécessaires pour cet achat.
- *Voirie et maîtrise d'œuvre* : la commission Voirie a défini un programme de réfection de voirie, d'entrées de propriétés et de consolidation de chemins ruraux. Le Conseil vote ce programme.
Ces chantiers doivent être confiés à un maître d'œuvre. Le Conseil retient le bureau Touchard.

2. Personnel communal

3.

Un adjoint administratif 2^{ème} classe a été admis au concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe. Le Conseil décide de créer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et de fermer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

4. Questions diverses

5.

- *Entrée scolaire* : la semaine de 4,5 jours sans mercredis libérés a été acceptée par les services académiques. Sa mise en place a été étudiée par les élus, le Directeur Général des Services de la mairie et les directeurs d'école. Quelques modifications d'horaires sont intervenues et seront prises en compte par le service du transport scolaire du Conseil Général.

- *Assainissement* : pour la réalisation du réseau de la route de Vouillé, une subvention (DETR) d'un montant de 81 000€ est octroyée à la commune.

- *P.L.U.* : Les services de l'état (DDT et DREAL) ainsi que la Chambre d'agriculture doivent apporter leurs avis sur les derniers documents.

- *Travaux de bâtiments* : les huisseries de l'école de Cissé, celles de la maison des associations et la salle polyvalente vont être changées durant l'été. Divers petits travaux sont nécessaires dans les deux écoles.
La réfection du chœur de l'église débute à la mi-juillet.

- *Site internet* : la migration des différentes rubriques du site vont être effectuées pour à nouveau entrer en service.

- *Réfection de puits* : trois puits ont été retenus pour des travaux de réfection : deux à Cissé et un à Lonchard.